

"Décès à domicile suite à une gastro entérite, erreur diagnostique ou sous-évaluation de la gravité ?" – La Prévention Médicale

par le Dr Christian SICOT

Tableau d'analyse des causes profondes

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)		
Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Institutionnel (contexte économique réglementaire)	NON	
Organisation (personnels et matériels, protocole)	NON	
Environnement du travail (effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)	?	
Equipe (communication, supervision, formation)	<p>> Compétence du régulateur du SAMU à gérer les urgences téléphoniques ?</p> <p>Pas de prise en compte des signes de gravité.</p> <p>(voir Paragraphe suivant)</p>	MAJEURE
individus (compétences individuelles)	<p>> Régulateur du SAMU</p> <p>Après avoir d'emblée pris la décision qui s'imposait (= prévoir une ambulance pour faire transférer la patiente aux urgences de l'hôpital) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'a pas su éliminer la crainte du mari d'une attente excessive aux urgences (alors que, compte-tenu du tableau clinique, la patiente aurait bénéficié d'une prise en charge prioritaire), • pour finalement décider du maintien de la patiente à domicile pour une mesure (hydratation !!!) totalement inadaptée à la situation, à faire réaliser par le médecin généraliste qui, le matin même, avait informé le mari que cela était impossible et qu'il fallait transférer la patiente à l'hôpital. 	MAJEURE

Tâches à effectuer (disponibilité et compétence)	Voir Paragraphe précédent	MAJEURE
Patients (comportements, gravité)	<p>Syndrome infectieux grave d'installation brutale et d'évolution aiguë, probablement d'origine digestive, voire méningée.</p> <p>Mari de la patiente n'ayant pas compris la gravité de la situation et la nécessité de la transférer rapidement aux urgences de l'hôpital malgré la recommandation du Dr B. et le premier avis du régulateur du SAMU.</p>	MAJEURE